

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

 Personnels ITARF de catégories A et B : Guide 2003 pour la saisie des vœux d'affectation par internet des lauréats de concours



# PERSONNELS ITARF DE CATÉGORIES A ET B : GUIDE 2003 POUR LA SAISIE DES VŒUX D'AFFECTATION PAR INTERNET DES LAURÉATS DE CONCOURS

Avis du 25-9-2003 NOR : MENA0302096V RLR : 716-0 MEN - DPMA B5

Guide 2003 pour la saisie des vœux d'affectation par internet à l'usage des lauréats des concours internes et externes :

- d'ingénieur de recherche ;

- d'ingénieur d'études ;
- d'assistant ingénieur;

- de technicien de recherche et de formation, (version mise à jour le 26-5-2003).

Tous les candidats retenus aux concours internes et externes de catégories A et B de recherche et de formation doivent classer et confirmer leurs vœux d'affectation en utilisant l'application internet "LAUREAT-IT : saisie des vœux d'affectation".

# **1 - Introduction**

Les dispositions réglementaires organisant la procédure de recrutement sont précisées par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié par le décret n° 2002-133 du 3 février 2002, et, annuellement, par les arrêtés portant mention des postes publiés offerts au recrutement.

La procédure d'admission des candidats

comporte deux étapes :

- lère étape : les jurys classent, pour chaque concours, les lauréats par ordre de mérite ;

 - 2ème étape : les résultats des concours sont portés à la connaissance des lauréats, et ceux-ci expriment leurs vœux par rapport à ces résultats. Ils sont invités, pour cette étape, à utiliser l'application internet ouverte à leur intention. Le présent guide en explique les modalités.

Les concours de recrutement des personnels concernés par le décret précité sont de deux types :

1) les concours de droit commun qui comprennent les concours internes et les concours externes;

2) les concours réservés et de 3ème voie.

L'application "LAUREAT-IT : saisie des vœux d'affectation" vous permet, dans le cas où vous avez été admis à un ou plusieurs concours d'ingénieur de recherche, d'ingénieur d'études, d'assistant ingénieur ou de technicien de recherche et de formation, de prendre connaissance des classements que vous avez obtenus à



tous les concours auxquels vous vous êtes présenté et de classer par ordre préférentiel vos vœux d'affectation pour les postes offerts aux concours de droit commun par chacun des établissements.

Dans le cas où vous avez été admis à la fois à un ou plusieurs concours de droit commun et à des concours réservés ou de 3ème voie vous devez opter pour un type de concours.

Dans le cas où vous avez été admis uniquement sur concours réservés ou de 3ème voie, vous n'avez pas à saisir de vœu.

#### **Principe des affectations**

1) Affectation pour les concours de droit commun : en rapprochant l'ordre préférentiel que vous avez exprimé et le rang de classement que vous avez obtenu pour chaque concours de droit commun, l'administration procédera à votre affectation automatique sur un des établissements de votre choix.

#### Remarques

- Si vous êtes inscrit sur liste principale à un concours et que vous voulez être certain d'obtenir une affectation vous devez classer un nombre de postes au moins égal à votre rang de classement dans ce concours.

 Si vous êtes inscrit sur liste complémentaire vous devez exprimer vos vœux au même titre que les lauréats inscrits sur liste principale.

- Si vous ne classez pas des postes offerts au titre d'un concours de droit commun auquel vous êtes admis, l'administration considère alors que vous refusez ces postes.

2) Affectation pour les concours réservés et de 3ème voie : l'administration vous proposera une affectation en fonction de votre rang de classement.

3) Cas particulier : dans le cas où vous êtes admis à la fois à des concours réservés ou de 3ème voie et à des concours de droit commun :
- si vous optez pour les concours réservés ou de 3ème voie vous êtes affecté selon le principe d'affectation des concours réservés et de 3ème voie ;

- si vous optez pour les concours de droit commun vous serez affecté selon le principe d'affectation des concours de droit commun. Cependant, si à l'issue de l'affectation des concours de droit commun, vous n'avez pas pu être affecté sur un établissement de votre choix, vous pourrez éventuellement bénéficier d'une affectation au titre des concours réservés ou de 3ème voie.

L'utilisation d'internet vous offre la possibilité de consulter et de modifier vos choix jusqu'au tout dernier jour autorisé.

Votre choix vous engage, les affectations effectuées seront définitives.

L'absence totale de saisie équivaut à renoncer à tous les concours de droit commun.

Très important : l'enregistrement de vos choix sur l'application vous dispense totalement d'adresser un courrier de confirmation à l'administration.

#### 2 - Présentation de l'application internet

#### Le calendrier, l'accès

Les arrêtés d'ouverture des concours de recrutement précisent annuellement :

 les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions ;

- le nombre de postes ;

- la liste des centres organisateurs :

 les dates d'ouverture et de fermeture de l'application de saisie des vœux d'affectation.
 Cette application de saisie des vœux est accessible sur le site web du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche :

http://www.education.gouv.fr/personnel/itarf. htm

Rubrique : LAUREAT-IT : Saisie des vœux d'affectation.

Pour l'année 2003, les dates prévisionnelles d'ouverture de l'application sont fixées du 6 au 19 octobre 2003.

#### Les différentes étapes

Cette application comprend trois étapes principales :

1) une étape d'identification;

- 2) une étape de consultation des résultats ;
- 3) une étape d'expression des vœux.

# Quelques principes de base

1) Disponibilité de l'application :

L'accès à cette application internet est ouvert 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

Ne pas attendre le dernier jour pour effectuer la saisie de vos vœux.

2) Prise en compte de vos choix :

Après validation, vos choix ne seront enregistrés qu'après une phase de confirmation : vous devrez les confirmer en cliquant sur **Confirmer**.

Le message "SAISIE ENREGISTRÉE" doit apparaître à l'écran.

Si vous ne voyez pas apparaître ce message, vos vœux n'auront pas été enregistrés ; il vous faudra recommencer la procédure.

3) Modification de vos choix :

Vous pouvez à tout moment, et jusqu'à la date de clôture de l'application, consulter ou modifier les choix que vous avez déjà effectués en vous connectant à nouveau.

Vous pouvez noter la date et l'heure auxquelles vos vœux ont été enregistrés (informations affichées sur l'écran ). Vous pouvez, éventuellement, imprimer l'écran.

Suivez attentivement tous les messages affichés sur l'écran. Ils vous expliquent toute la procédure que vous devez suivre pour exprimer et enregistrer vos choix.

# 3 - Étape d'identification

Après vous être connecté au service web vous accédez à l'étape suivante de reconnaissance de votre identité par l'application.

Un écran vous demande alors de taper votre identifiant (numéro de candidat) attribué lors de votre préinscription aux concours et votre mot de passe (code confidentiel) que vous avez personnalisé à cette étape.

Très important : Le numéro de candidat (identifiant) que vous devrez utiliser est celui qui vous a été délivré lors de la préinscription et qui figure sur la notification des résultats de classement.

Par contre vous êtes seul détenteur de votre mot de passe.

Deux cas peuvent alors se produire :

• Votre identification n'est pas reconnue.

- pour l'identifiant : prenez alors d'urgence contact avec l'un des centres organisateurs (voir coordonnées à la fin du guide).

 - pour le mot de passe créé par vos soins, en cas d'oubli, après la saisie de votre identifiant, un message apparaît :

"Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez le recevoir à votre adresse mél. Cliquez sur □ et validez."

Votre mot de passe vous sera alors directement envoyé à l'adresse mél. que vous avez fournie lors de la préinscription.

• Votre identification est reconnue.

L'écran affiche :

Votre nom, votre prénom et vos coordonnées ; vous devez, dans le cas où votre adresse postale est erronée, la corriger en saisissant les nouvelles données la concernant, puis en cliquant sur la touche **Valider**.

Vous pourrez également modifier, si nécessaire votre adresse mél.

Ces corrections sont importantes :

L'avis d'affectation sera adressé à votre adresse postale.

La transmission éventuelle de votre mot de passe, la confirmation de la saisie de vos vœux seront adressées à votre adresse mél.

Vous pourrez ensuite accéder à la consultation de vos résultats en cliquant sur le bouton **Résultats.** 

# 4 - Consultation des résultats

Pour chaque concours auquel vous êtes admis, l'application affiche :

- sur la 1ère ligne les caractéristiques du concours :

. le corps (IGR : ingénieur de recherche, IGE : ingénieur d'études, ASI : assistant ingénieur, TCH : technicien ) ;

. la nature du concours (CE : externe, CI : interne, CR : réservé, CT : 3ème voie);

. la BAP (A, B... I).

. l'emploi-type;

- . l'établissement ou le centre organisateur ;
- sur la 2ème ligne, votre classement ;

- sur les lignes suivantes, uniquement pour les concours de droit commun (CI et CE) :

.l'établissement;

. la localisation.

. le nombre de postes publiés pour cette localisation.

1) Vous êtes admis simultanément à un ou plusieurs concours de droit commun et sur des concours réservés ou 3ème voie :

cliquer sur le bouton **Choix type de concours**; vous devez opter d'abord pour un type de concours et valider votre choix.

 Si vous optez pour les concours réservés ou 3ème voie, vous renoncez à tous les postes des concours de droit commun.

- Si vous optez pour les concours de droit commun, vous effectuez la saisie des vœux selon vos résultats d'admission.

2) Vous n'êtes admis qu'à des concours de droit commun ou vous avez opté pour ce choix :

cliquer sur le bouton **Saisie des vœux** pour exprimer vos vœux.

## 5 - Saisie de vos vœux d'affectation

Cas 1 : vous n'avez qu'un seul choix de poste. (un concours avec un seul établissement, une seule localisation). Si vous acceptez ce poste, vous devez impérativement, dans la colonne vœux, cliquer sur le bouton "radio" et valider.

Cas 2 : vous avez plusieurs choix et êtes classé 1 de la liste principale sur tous les concours sur lesquels vous êtes admis : un seul choix suffit. Vous devez impérativement, dans la colonne vœu, cliquer sur le bouton radio correspondant à votre choix et valider.

Dans ce cas vous êtes assuré d'être affecté sur votre choix.

Cas 3 : les autres cas d'admission.

La saisie des vœux consiste à sélectionner et à classer par ordre préférentiel les postes offerts aux concours par les établissements. Chaque poste est caractérisé par : un concours, un établissement, une localisation.

Ce classement doit être ordonné, continu, sans ex æquo.

Vous devez saisir dans la colonne vœux, vos

### choix (1,2,3...) et Valider.

Le bouton **Trier** vous permet, de visualiser les vœux tels que vous les avez classés, dans l'ordre croissant.

Le bouton ?, en regard de certaines rubriques, vous permet d'accéder à des informations complémentaires.

Les messages d'alerte vous permettent de connaître l'état de vos saisies : lisez-les attentivement.

Attention : un classement comportant des ex æquo ne sera pas accepté.

Important :

- Ne pas sélectionner un des choix possibles équivaut à renoncer aux postes correspondants.

- Classer des postes équivaut à accepter l'affectation sur un de ces postes.

- Ne rien saisir équivaut à renoncer à tous les concours.

Dans tous les cas, après avoir validé votre saisie, un écran récapitule vos vœux.

Vous devez impérativement cliquer sur **Confirmer** et vous assurer que le message "SAISIE ENREGISTRÉE"s'affiche.

## 6 - Modification des vœux saisis

Si, après avoir enregistré une saisie, vous souhaitez modifier vos vœux, vous devez retourner à l'écran des "résultats" et cliquer sur le bouton: Consultation de la saisie/modification puis cliquer sur le bouton : Modifier la saisie. Dès lors que vous avez cliqué sur Modifier la saisie vous devez impérativement valider, confirmer de nouveau et vous assurer que le message "SAISIE ENREGISTRÉE" s'affiche. Attention : si vous n'avez effectué aucune modification, vous devez quand même valider, confirmer de nouveau et vous assurer que le message"SAISIEENREGISTRÉE" s'affiche. Afin d'éviter toute erreur de manipulation, vérifiez toujours la saisie de vos vœux avant de quitter l'application.

Tant que le message "SAISIE ENREGISTRÉE" n'a pas été affiché sur l'écran, vos vœux n'ont pas été pris en compte.

Vous pouvez à tout moment, et jusqu'à la date



de clôture de l'application, consulter les choix que vous avez déjà effectués, et les modifier si vous le souhaitez. En revanche, toute modification que vous pourriez demander, après la date fixée pour la clôture de l'application, ne serait pas recevable.

% B.O.

9 OCT

N°37

2003

Conseil : n'attendez pas le dernier jour pour effectuer vos saisies.

Rappel très important : L'enregistrement de vos choix sur l'application vous dispense totalement d'adresser un courrier de confirmation à l'administration.

## 7 - Résultats des affectations

Vous pourrez accéder aux résultats des affectations sur le même site, avec votre numéro d'identifiant et votre mot de passe confidentiel, trois semaines environ après la clôture de la phase "saisie des vœux d'affectation".

Vous pourrez imprimer directement votre avis d'affectation et retourner le coupon réponse nous informant de votre acceptation ou non à l'adresse suivante : ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs de recherche et de formation, DPMA B5, cellule concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07.

L'administration vous adressera dans tous les cas un avis d'affectation par voie postale.

Votre première réponse vous dispense de répondre à nouveau. Une seule réponse suffit.

## 8 - Vos correspondants

• Problèmes relatifs aux vœux, affectations, carrière : tél. 01 55 55 01 40 ou 01 55 55 01 31, fax 01 55 55 01 46, préciser DPMA B5 : cellule concours.

• Problèmes techniques relatifs à l'application internet : tél. 01 55 55 14 96/01 55 55 73 22/01 55 55 01 21.

Adresse du serveur web du ministère de la jeunesse, del'éducation nationale et de la recherche : http://www.education.gouv.fr/ personnel/itarf.htm

Rubrique : LAUREAT-IT (saisie des vœux d'affectation).

Ce guide sera mis en ligne sur ce site.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité absolue d'exprimer vos vœux par internet, veuillez les adresser avant la date limite (identique à la date de clôture de l'application internet), par courrier mentionnant clairement vos nom, prénom, nom marital, adresse, n° de téléphone, n° d'identifiant, concours (établissement, localisation, corps, nature, BAP, emploitype) classés par ordre préférentiel conformément à ce guide, au service dont les coordonnées figurent ci-dessous : ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs de recherche et de formation, DPMA B5, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP07.

# 9 - Centres organisateurs

CENTRE ORGANISATEUR	TÉLÉPHONE	MÉL.
CER ENSAM Aix-en-Provence	0442938213	Rodolphe.Giannoni@aix.ensam.fr
CNAM	0140272893	
Collège de France	0144271124	monique.spagnoli@college-de-france.fr
ENI de Saint-Étienne	0477438484	renee.gay@enise.fr
ENS de chimie de Paris	0144276687	servouze@ext.jussieu.fr
ENSC Mulhouse	0389336804	A.Kurtz@uha.fr
INSA	0472437941	concours@insa-lyon.fr
INP de Lorraine	0383595909	Sylvie.Limon@inpl-nancy.fr
INSA Rennes	0223238585	Colette.Hoyet@insa-rennes.fr
INSA Rouen	0235528304	Florence.Demarais@insa-rouen.fr
INSA Toulouse	0561559516	Christine.Pignatta@insa-tlse.fr
Muséum nal. d'histoire nat.	0140794870	mperrier@mnhn.fr
Palais de la découverte	0140748041	
Strasbourg 3	0388414317	personnel@urs.u-strasbg.fr
Univ. Aix-Marseille 1	0491106155	
Univ. de Bourgogne	0380395025	Laurence.Egasse@u-bourgogne.fr
Univ. Jean Moulin - Lyon 3	0478787024	porretta@univ-lyon3.fr
Univ. Valenciennes	0327511104	david.avelin@univ-valenciennes.fr
Univ. Aix-Marseille 2	0491396636	Formation-Concours@mediterranee.univ-mrs.fr
Univ. Aix-Marseille 3	0442172478	francoise.roure@univ.u-3mrs.fr
Univ. Amiens	0322827983	lionel.pereira@ca.u-picardie.fr
Univ. Antilles-Guyane	0590489000	Marie-chantal.Jeanne-Mozart@univ-ag.fr
Univ. Artois	0321603792	lipczak@univ-artois.fr
Univ. Bordeaux 1	0556842445	mp.deshuraud@drh-bx1.u-bordeaux.fr
Univ. Bordeaux 2	0557571333	
Univ. Bordeaux 3	0557124575	concours@u-bordeaux3.fr
Univ. Bordeaux 4	0556842988	
Univ. Bretagne occidentale	0298016578	Monique.LeGall-SRH@univ-brest.fr
Univ. Caen	0231565702	mazelin@admin.unicaen.fr
Univ. Cergy-Pontoise	0134256184	Pascal.Lajoye@ach.u-cergy.fr
Univ. Clermont 2	0473406331	M-Line.VIGIER@univ-bpclermont.fr
Univ. d'Auvergne Clermont 1	0473177231	frederique.chanal@u-clermont1.fr
Univ. de Haute-Alsace	0389336076	m.ecormier@uha.fr
Univ. du Littoral	0328237381	concours@univ-littoral.fr
Univ. Grenoble 1	0476514414	concours.ita@ujf-grenoble.fr
Univ. Jean Monnet	0477421733	Anne.Marie.Valla@univ-st-etienne.fr
Univ. La Réunion	0262938052	martine.payet@univ-reunion.fr
Univ. La Rochelle	0546458758	catherine.livert@univ-lr.fr
Univ. Lille 1	0320336300	Patricia.Lippens@univ-lille1.fr
Univ. Lille 2	0320964357	
Univ. Lille 3	0320416567	concoursitrf@univ-lille3.fr



CENTRE ORGANISATEUR	TÉLÉPHONE	MÉL.
Univ. Lyon 1	0472448032	formation.concours@adm.univ-lyon1.fr
Univ. Lyon 2	0478697075	FC.personnels@univ-lyon2.fr
Univ. Montpellier 1	0467417406	itam1@sc.univ-montp1.fr
Univ. Montpellier 3	0467142014	therese.vanspranghe@univ-montp3.fr
Univ. Nancy 1	0383682052	sophie.perrin@presidence.uhp-nancy.fr
Univ. Nancy 2	0383344636	http://www.univ-nancy2.fr
Univ. Nantes	0240998367	jacqueline.simonet@presidence.univ-nantes.fr yves.guiter@presidence.univ-nantes.fr
Univ. Nice	0492076503	concoursITARF@hermes.unice.fr
Univ. Orléans	0238494861	bureau.concours@univ-orleans.fr
Univ. Paris 10	0140977111	virginie.vigneron@u-paris10.fr
Univ. Paris 11	0169157487	line.darras@iatoss.u-psud.fr
Univ. Paris 12	0145171050	bonnot@univ-paris12.fr
Univ. Paris 13	0149403020	diriatos@upn.univ-paris13.fr
Univ. Paris 2	0144415626	france.audrin@u-paris2.fr
Univ. Paris 5	0140461932	
Univ. Paris 6	0144272563	magalie.garnier@admp6.jussieu.fr
Univ. Paris 7	0144276146	lebolloch@paris7.jussieu.fr
Univ. Paris 9	0144054515	gisele.chardard@dauphine.fr
Univ. Paris 8	0149406891	pcoffre@univ-paris8.fr
Univ. Poitiers	0549454467	agnes.chasseriaud@scx.univ-poitiers.fr
Univ. Reims	0326913999	concours.urca@univ-reims.fr
Univ. Rennes 1	0223233659	pascale.becouarn@univ-rennes1.fr
Univ. Rouen	0235146288	
Univ. Strasbourg 1	0390240820	Gaby.Dietrich@adm-ulp.u-strasbg.fr
Univ. Strasbourg 2	0388417308	esanchez@umb.u-strasbg.fr
Univ. Toulouse 1	0561633557	
Univ. Toulouse 2 Le Mirail	0561504490	sadek@univ-tlse2.fr
Univ. Tours	0247366462	concours@univ-tours.fr
Univ. Versailles	0139257860	Sylvie.Guesdon@admin.uvsq.fr
Univ. de Compiègne	0344235215	ludovic.agnes@utc.fr
Univ. Montpellier 2	0467143048	concours@univ-montp2.fr
Univ. Toulouse 3	0561558765	concours@adm.ups-tlse.fr